Image not found or type unknown

Litige Fournisseur d'accés internet

Par **patrice00**, le **15/11/2009** à **11:35**

Boujour,

Il y a deux mois, j'ai decidé d'acheter une clé 3G (donc de prendre un abonnement), internet étant une ressource dont je ne peut plus me passer pour mes études d'informatique. Mon compte chez le fournisseur d'accés n'a jamais été activé, je n'est jamais pu me connecter malgré plusieurs longs appels surtaxés au service client. N'ayant pas beaucoup de ressources financières à perdre, j'ai décidé de ne pas renvoyer le contrat écrit que m'a envoyé le fournisseur, et de ne pas lui communiquer mes informations bancaires. Je pensais donc ne rien devoir, n'ayant pas pu bénéficier du service proposé et n'ayant pas signé de contrat écrit. Or j'ai reçu une facture de 34€40. Sans réponse de ma part, un deuxième courier est envoyé. Puis un troisième, où le montant augmente à 36€65, et où on me met en demeure de "régulariser ma situation". On me menace aussi de m'inscrire au fichier géré par le GIE PREVENTEL. Ce montant représente pour moi plus d'une semaine de bouffe à payer par mois, et je n'est jamais pu acceder au service.

J'ai passé ma commande sur internet, cela peut-il suffire à souscrire à un abonnement lié ? Suis-je comdamné à payer pour un service qui n'a jamais été assuré ? Quels sont les risques que j'encours si je décide de ne pas payer ?

Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés